# Les savoir-faire chaumiers dans le Golfe du Morbihan

| | | |
|---|---|---|
|  |  |  |
| *Coupe du roseau au Champ des Martyrs, Brec'h*<br><br>© *PNRGM (2020)* | *Passage du fil de ligature sous le liteau avec un jeu d'aiguilles*<br><br>© *PNRGM (2020)* | *Chaumière de Lestréviau, Plougoumelen*<br><br>© *PNRGM (2020)* |

**Description sommaire**

Les savoir-faire chaumiers concernent l'ensemble des connaissances, des gestes et des techniques liés à la mise en œuvre du chaume, depuis sa récolte et son conditionnement jusqu'à sa pose en couverture et son entretien. Une couverture en chaume désigne une toiture végétale réalisée en paille de seigle ou de blé, en jonc, en roseau, en genêt ou en bruyère.

Historiquement attestées dans le Golfe du Morbihan, les couvertures en chaume (en roseau dans les zones de marais ; en paille de seigle en zone rétro-littorale) ont fortement diminué au début du XX$^{e}$ siècle, remplacées par de l'ardoise, avant de connaître un nouvel essor à partir des années 1970, avec l'avènement du roseau et de la « technique hollandaise ». Autrefois simple journalier agricole, le couvreur en chaume est aujourd'hui un professionnel intervenant sur un large périmètre d'action. Malgré l'évolution des techniques de pose et la mécanisation d'une partie de l'outillage, les savoir-faire chaumiers se caractérisent par une grande permanence dans les gestes, qui nécessitent plusieurs années de pratique pour être maîtrisés.

Face au faible nombre de professionnels recensés (une dizaine dans le Morbihan, moins d'une centaine en France), la question de la transmission mais aussi celle de la structuration et de la promotion de la filière chaume occupent aujourd'hui une place centrale dans le maintien et la pérennisation des savoir-faire chaumiers.

# I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

## I.1. Nom

*En français*

Les savoir-faire chaumiers dans le Golfe du Morbihan

*En langue régionale (breton - dialecte vannetais)*

Labour ar plouz e Mor Bihan Gwened

## I.2. Domaine(s) de classification, selon l'UNESCO

-Savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel

-Connaissances et pratiques liées à la nature et à l'univers

## I.3. Communauté(s), groupe(s) et individu(s) liés à la pratique

À l'échelle du Golfe du Morbihan, plusieurs acteurs travaillent en lien étroit les uns avec les autres autour d'une ressource commune, le chaume (roseau ou paille de seigle). L'activité de ces acteurs ne fonctionne pas en circuit fermé. Les interactions à l'échelle nationale et internationale sont nombreuses. Ainsi, le roseau majoritairement utilisé par les couvreurs en chaume du territoire provient principalement de Camargue tandis que les couvreurs-chaumiers intervenant dans le Morbihan ont un périmètre d'action le dépasse. Néanmoins, il existe sur le territoire des savoir-faire qui permettent non seulement d'appréhender la filière chaume dans son ensemble, du coupeur de roseau au couvreur-chaumier, mais aussi de comprendre la formation du paysage local dont font partie les roselières et les chaumières, et de participer à la sauvegarde des pratiques anciennes (couverture en paille de seigle).

Pour cette raison, le périmètre de la présente fiche est circonscrit aux savoir-faire des différents acteurs de la filière chaume, composés de :

-*Coupeur de roseau / récoltant*. Si la majeure partie du roseau utilisé par les couvreurs-chaumiers provient de Camargue, il existe sur le territoire quelques hectares de phragmitaies exploités depuis une vingtaine d'années (le marais de Pomper à Baden et le Champ des Martyrs à Brec'h) pour fournir du roseau de couverture. Autrefois coupé à la main, le roseau est aujourd'hui récolté mécaniquement par les couvreurs en chaume eux-mêmes ou sous-traité à des entreprises spécialisées dans l'entretien des zones humides.

-*Producteur de paille de seigle*. Aujourd’hui principalement importée du centre de la France (Saône-et-Loire), la paille de seigle a longtemps été produite localement. Des variétés anciennes de seigle sont encore cultivées par des paysans-boulangers présents en Morbihan (Molac), dont le chaume peut être utilisé en couverture. Certaines initiatives émanant d’associations patrimoniales (Écomusée de Saint-Degan à Brec'h) visent également à réhabiliter la culture du seigle et les pratiques agricoles traditionnelles sur le territoire.

-*Couvreur en chaume*. Cinq couvreurs en chaume sont domiciliés dans le Morbihan, à Saint-Avé, à Baden, à Allaire, à Marzan, à Malansac. Aujourd'hui, on compte moins d'une dizaine d'artisans chaumiers installés dans le Morbihan et moins d'une centaine en France. Les couvreurs-chaumiers intervenant sur les chaumières du territoire proviennent principalement de Bretagne (Morbihan et Finistère essentiellement) et de Loire-Atlantique (Brière). Les professionnels exercent au sein de Très Petites Entreprises (T.P.E.) ou d’entreprises individuelles. Il arrive que des couvreurs en chaume s’associent pour collaborer sur certains chantiers. Il existe également une Association Nationale des Couvreurs Chaumiers (A.N.C.C.), créée en 1997, dont certains chaumiers intervenant sur le territoire sont adhérents.

-*Habitant et propriétaire de chaumière*. Les habitants des chaumières font partie intégrante de la filière « chaume ». L’entretien régulier requis par une couverture en chaume et le petit nombre de couvreurs en chaume présents sur le territoire favorisent l’instauration d’une relation pérenne entre l’habitant et l’artisan. Elle entraîne souvent une dynamique d’échanges entre l’artisan et l’habitant : l’habitant, par sa présence quotidienne, signale rapidement au chaumier les dégradations ou le degré d’usure de la toiture ; le couvreur, par son discours ou son travail, contribue à sensibiliser l’habitant aux savoir-faire chaumiers.

-*Instances patrimoniales*. Différents acteurs contribuent à l’étude, la valorisation et la reconnaissance des savoir-faire chaumiers sur le territoire. On trouve notamment des acteurs institutionnels (Parcs naturels régionaux du Golfe du Morbihan et de Brière ; universitaires), privés (architectes) et associatifs (Écomusée de Saint-Degan à Brec'h).

### I.4. Localisation physique

*Lieu(x) de la pratique en France*

Golfe du Morbihan, Morbihan (56), Bretagne

*Pratique similaire en France et/ou à l’étranger*

En France, les savoir-faire liés au chaume se retrouvent principalement en Brière, où se concentre une grande partie des chaumières de France, en Normandie et en Camargue, principal fournisseur de roseau à l’échelle nationale. On trouve aussi des praticiens dans d’autres régions où les couvertures en chaume n’ont pas totalement disparu, notamment la Bretagne, l’Auvergne, le Limousin et le Languedoc-Roussillon.

À l’étranger, les couvertures de chaume se retrouvent dans plusieurs pays, dont les principaux sont réunis au sein de l’*International Thatching Society* (I.T.S.), association internationale des couvreurs en chaume. On recense notamment le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l’Allemagne, la Suède, l’Afrique du Sud, le Danemark ou encore le Japon.

### I.5. Description détaillée de la pratique

Les savoir-faire chaumiers désignent l'ensemble des gestes, techniques et connaissances liés au travail du chaume. Le chaume se définit comme une tige de graminée, cylindrique, creuse, garnie de nœuds et rarement ramifiée. Synonyme de paille, le chaume désigne traditionnellement la partie de la tige des céréales qui reste sur pied après la moisson (chaume de blé, chaume de seigle). Par extension, le terme « chaume » est utilisé pour qualifier les toitures couvertes par des matériaux végétaux (roseau notamment).

Les savoir-faire chaumiers concernent donc l'ensemble des activités de la filière chaume. La récolte, le tri et le conditionnement du chaume (roseau ou paille) précèdent sa mise en œuvre en toiture, laquelle comprend la préparation du chantier, le liteaunage de la charpente, la pose du chaume selon la technique choisie et enfin le travail de finitions et d'étanchéité de la toiture. Enfin, la longévité d'une couverture en chaume dépend de l'entretien régulier dont elle fait l'objet : le travail de démoussage et de remaniage sont autant de gestes techniques qui participent à sa préservation.

## I. Culture, récolte et conditionnement du chaume

### I.1. La paille de seigle

Il reste très peu de couvertures en paille de seigle sur le territoire. On en recense au moins deux à Brec'h (au sein de l'Écomusée de Saint-Degan) et une troisième à Grand-Champ. L'entretien de ces toitures nécessite un approvisionnement régulier en chaume. Si la culture de variétés anciennes de seigle persiste localement (paysans-boulangers à Molac ; actions de l'Écomusée de Saint-Degan), la paille de seigle utilisée par les praticiens rencontrés est aujourd'hui principalement importée de Saône-et-Loire.

*Culture et récolte de la paille de seigle*

Semé en octobre, le seigle est récolté en juillet ou en août. Lorsque la culture du seigle est entièrement tournée vers la production de chaume, sa récolte a alors lieu en mai ou en juin, au moment où la fleur tombe, avant la formation du grain, afin de prévenir la germination du seigle et garder toute sa souplesse à la paille. La paille ainsi coupée reste blanchir au sol une dizaine de jours avant d'être liée en gerbe et relevée en tas pour terminer de sécher. Les gerbes sont ensuite stockées sous abri en attendant d'être triées.

*Tri, peignage et conditionnement de la paille de seigle*

Afin d'éliminer les herbes de pied et les tiges brisées, la paille de seigle est peignée, poignée par poignée, à l'aide d'un râteau ou d'une fourche fixés à la verticale, ou encore d'une griffe de jardin. Elle est ensuite liée en bottes régulières, d'une hauteur variant entre 160 et 180 cm. Prêtes à être utilisées, les bottes de paille sont directement posées en couverture ou bien sont conditionnées en palettes afin de faciliter leur manutention et leur transport.

### I.2. Le roseau

Le roseau commun (*phragmite australis*), utilisé depuis longtemps comme matériau de couverture dans les zones de marais, est une plante semi-aquatique récoltée annuellement en hiver. Deux roselières sont exploitées dans le Morbihan et fournissent du roseau de

couverture : le marais de Pomper à Baden et le Champ des Martyrs à Brec'h. Les couvreurs-chaumiers rencontrés utilisent néanmoins principalement du roseau issu de Camargue, directement livré sur chantier. Dans une moindre mesure, ils s'approvisionnent également en Brière, en Normandie et dans l'est de l'Europe (Pologne, Hongrie). Le roseau chinois est peu utilisé par les praticiens rencontrés. La gestion des roselières, la méthode de coupe, les techniques de tri et de conditionnement (circonférence et nombre de bottes) peuvent varier d'un producteur à l'autre.

*Gestion des roselières*

Les deux roselières situées à Brec'h et Baden sont des parcelles privées dont l'exploitation a débuté dans les années 2000. Pour obtenir un roseau de qualité couverture, il est nécessaire d'assurer une gestion régulière des roselières, en contrôlant le niveau d'eau et en pratiquant une coupe annuelle du roseau.



***Ill. 1.*** *Roselière située au Champ des Martyrs, Brec'h. ©PNRGM. 2020*

Situées en bordure littorale, le niveau d'eau de ces roselières se régule naturellement en fonction des marées. Dans le marais de Pomper à Baden, une marche d'eau permet néanmoins de contrôler le niveau d'eau. Le roseau supporte des variations relativement importantes bien que sa croissance cesse en cas de submersion importante ou d'assèchement prolongés.

La coupe du roseau se fait annuellement afin d'obtenir un roseau d'âge, de taille et de qualité homogène et ainsi empêcher la présence en surnombre d'espèces compagnes ou de débris de tiges datant de plus d'un an, inexploitables en couverture. La fauche annuelle prévient également un dépôt trop important de matière organique et l'enlisement du marais, et contribue au maintien des zones humides, nécessaires au développement du roseau.

*Coupe du roseau*

La coupe du roseau se fait tous les ans en hiver, après la chute des feuilles et avant la repousse, entre décembre et mars. Les roseaux sont fauchés à sec et près du sol ; cela suppose une faible hygrométrie et un niveau d'eau relativement bas (10 cm).

La coupe est partiellement mécanisée grâce à l'utilisation d'une dameuse équipée de faucheuses-lieuses et d'une benne basculante. Dotée de 12 m² de chenille au sol pour un poids total de 4,5 tonnes, cette machine de fauche est adaptée aux sols meubles et spongieux

(72g/cm² de pression au sol). Elle permet de couper le roseau et de le ligaturer en gerbes de 3 à 5 kg, dont la hauteur varie entre 120 cm et 220 cm. Quatre personnes sont nécessaires à la fauche : un conducteur guide la machine dans la roselière, deux manœuvres postés de part et d'autre de la barre de coupe récupèrent les bottes ligaturées et les lancent à un troisième qui les réceptionne et les entrepose dans la benne à l'arrière de la machine. Cette dernière exécute un « tour », c'est-à-dire la fauche des 300 gerbes nécessaires pour remplir la benne, avant de déposer son chargement au sec en un large andain. Si les conditions météorologiques le permettent, les récoltants peuvent réaliser jusqu'à huit « tours » par jour.



***Ill. 2.*** *Coupe du roseau au Champ des Martyrs, Brec'h. ©PNRGM. 2020*

Une fois le roseau sorti du marais et mis au sec, les gerbes sont conditionnées en ballots par deux autres coupeurs afin de pouvoir les transporter par camion jusqu'au lieu de triage. Après avoir grossièrement enlevé à la main les herbes de pied, les coupeurs tassent le pied de la botte en la frappant au sol ou sur une surface plane. Les gerbes sont ensuite empilées en quinconce dans une matrice rectangulaire, de façon à former un ballot de 100 à 120 bottes de roseau. Après quoi, le ballot est serré et lié par de la ficelle agricole. Tandis qu'un des coupeurs exerce en sautant une pression sur le sommet du ballot, le second serre et noue les ficelles qui le maintiennent en trois points d'attache. Les ballots ainsi liés sont soulevés par un tracteur équipé d'un pique-bottes et entreposés à l'abri en attendant d'être triés et conditionnés.



***Ill. 3****. Disposition des gerbes de roseau en quinconce dans la matrice rectangulaire. ©PNRGM. 2020*



***Ill. 4.*** *Serrage et ligature du ballot. ©PNRGM. 2020*



***Ill. 5.*** *Ballots de 100-120 gerbes avant le tri et le conditionnement final. ©PNRGM. 2020*

*Tri et conditionnement du roseau*

Le tri et le conditionnement final du roseau sont nécessaires pour obtenir un roseau de qualité couverture. Il s'agit de le débarrasser des herbes de pied et des débris de tiges cassées, qui représentent en moyenne 30% de la récolte (sur 120 gerbes sorties du marais, 70 à 80 bottes sont commercialisables). Ces différentes étapes sont mécanisées ; trois personnes sont nécessaires au fonctionnement de la machine. Un premier trie et alimente la machine en roseau. Un deuxième coupe le lien retenant la gerbe et étale une épaisseur régulière de roseau sur la ligne (tapis roulant). Le roseau passe alors dans la machine où il est peigné pour le débarrasser des herbes de pied et des débris de tige, puis calibré en bottes de 63 cm de circonférence avant d'être cerclé par deux liens. Les bottes sont récupérées par un troisième manœuvre qui en tape le pied sur une surface plane afin de les égaliser. Les bottes ainsi obtenues sont ensuite conditionnées en ballots de 50 bottes pour faciliter leur gestion et peuvent alors être utilisées en couverture.



***Ill. 6.*** *Enlèvement des herbes de pied d'une gerbe de roseau. ©PNRGM. 2020*



***Ill.*** *7. Bottes de roseau prêtes à être posées en couverture. ©PNRGM. 2020*

## II. Mise en œuvre du chaume

La mise en œuvre du chaume en couverture est un procédé essentiellement empirique, reposant dans une large mesure sur « l'œil » de l'artisan, et son expérience. Il existe principalement deux techniques de pose en France : la technique verticale, dite « à la poignée » ou « au fil », et la technique horizontale, dite « à la barre » ou « méthode hollandaise ». La technique verticale était traditionnellement utilisée autrefois et consistait à poser le chaume par passées verticales, de bas en haut, avant de passer à la travée suivante. Cette méthode correspondait aux conditions de travail d'alors : le chaumier travaillait généralement seul depuis une échelle et la largeur d'une travée correspondait à la longueur de son bras (environ 60 cm). La technique horizontale, apparue en France avec le renouveau du chaume dans les années 1970, permet de travailler seul ou en équipe par larges bandes horizontales maintenues par des barres généralement métalliques. Si les deux méthodes sont équivalentes en termes de durabilité, la technique horizontale est néanmoins la plus utilisée par les couvreurs en chaume rencontrés sur le territoire.



***Ill. 8**. Démonstration de la technique verticale (à gauche) et horizontale (à droite) lors de la fête du Parc de Brière. © PNR de Brière. 2019*

*Préparation et approvisionnement du chantier*

Le chaume, conditionné en larges ballots de 50 ou 100 bottes, est soit acheminé par le transporteur et directement livré sur chantier, soit entreposé dans un local de stockage par le chaumier et acheminé en fonction de ses besoins. Le temps consacré à la préparation et à l'approvisionnement du chantier varie selon l'accessibilité et les contraintes du site : un espace relativement important est nécessaire pour stocker le chaume mais aussi le matériel de levage s'il existe (monte-charge ; grue). Des échafaudages et des échelles sont ensuite assemblés et sécurisés pour permettre aux artisans d'accéder au toit.

*Couverture neuve ou sur-couche*

Lorsque le vieux chaume est usé, il est nécessaire de le démonter entièrement pour le remplacer par du chaume neuf. Les anciens faîtage et solins sont également enlevés. La charpente, alors découverte, est bâchée afin de protéger le bâtiment d'éventuelles intempéries. Le chaumier contrôle l'état de la charpente et procède, si nécessaire, au remplacement des liteaux. Lorsque le chaume ancien est sain et la charpente en bon état, le chaumier peut opter pour une sur-couche : le chaume existant est alors conservé, gratté et recouvert d'une couche de chaume neuf.



***Ill. 9.** Détail d'une lucarne : le chaume neuf, plus clair, se démarque nettement du chaume ancien, plus foncé. ©PNRGM. 2020*

*Charpente et liteaunage*

En raison de sa masse légère (en moyenne 55 à 60kg/m² pour le roseau), le chaume ne nécessite pas une forte charpente. Avant d'entamer la pose de la couverture, le chaumier fixe sur les chevrons les liteaux sur lesquels sont attachées les bottes. Autrefois, on utilisait principalement des perches de châtaignier ou des baguettes de noisetiers. Le recours au pin, principalement utilisé aujourd'hui, date du XX$^{e}$ siècle. Dans un plan carré (ou « plain carré »), les liteaux sont posés à une trentaine de centimètres d'intervalle, sauf en bas et haut de toit où le lattis est plus serré. Les deux premiers liteaux sont ainsi espacés de 15 cm tandis qu'en haut, le dernier liteau est posé à 10 cm du faîtage.



***Ill. 10.*** *Détail d'une charpente : panne, chevrons, liteaux. ©PNRGM. 2020*

Afin de maintenir le chaume en place, le couvreur-chaumier fixe également des pièces d'appuis au niveau des rives, du bas de toit et du faîtage afin de surélever ces parties par rapport au plan de la charpente. Le chaume, serré contre les liteaux mais appuyé sur ces arêtes légèrement plus hautes, est ainsi cambré, ce qui l'empêche de glisser. Les chaumiers rencontrés utilisent les termes de « contrainte » ou de « cassure » pour désigner cette mise en tension du chaume en toiture. Dans l'architecture vernaculaire traditionnelle, le chaume prend appui sur le mur gouttereau, dont l'arête extérieure offre un léger décrochement par rapport au plan de la charpente.

La pose d'une sous-couche d'isolation est possible, bien qu'elle ne soit pas toujours pratiquée en raison des propriétés d'isolation thermique et acoustique du chaume et de son inertie thermique.

### *Étapes de la pose*

La pose du chaume ne se fait jamais sous la pluie, afin de ne pas retenir l'humidité dans l'épaisseur du chaume, qui favorise une dégradation rapide de ce dernier. Le chaume est posé de bas en haut, par de larges bandes s'étendant généralement sur toute la longueur de la toiture. Lorsque cette dernière excède 25 m, ou qu'elle forme une jonction, le chantier est fragmenté en plusieurs temps : cela permet de ne pas découvrir tout le bâtiment en même temps et d'éviter de le soumettre entièrement aux intempéries. Cela permet aussi de limiter le nombre d'outils nécessaires (chevalets de toit ; crémaillères), la plupart du temps fabriqués de façon artisanale.

Le chaumier débute le premier rang par la formation du larmier. Le chaume y est façonné à angle droit par rapport au mur. La pose du deuxième rang décide de l'épaisseur de la

couverture : la partie inférieure du rang est façonnée à la manière du larmier tandis que la partie supérieure esquisse la pente du toit. L'épaisseur d'une couverture neuve varie entre 32 cm et 35 cm de chaume, et peut aller jusqu'à 40 cm chez certains artisans. Elle est régulièrement contrôlée à l'aide d'aiguilles graduées. Arrivé à mi-hauteur, le chaumier arase les têtes de roseau dépassant de l'autre versant du toit si celui-ci a déjà été couvert, afin de ne pas gêner sa progression. Parvenu en haut de toit, l'artisan retape l'ensemble de la toiture et achève d'araser le faîtage pour en réaliser l'étanchéité et les finitions.



***Ill. 11**. Façonnage du larmier à l'aide d'une palette. ©PNRGM. 2020*




***Ill. 12.** Contrôle de l'épaisseur du chaume à l'aide d'une aiguille graduée. ©PNRGM. 2020*

*Pose du chaume selon la technique horizontale*

*Tri des bottes

Les bottes sont tout d'abord triées en fonction de leur taille : les plus longues (180 cm – 200 cm) sont généralement utilisées en premier tandis que les plus courtes (120 cm) sont mises de côté afin de réaliser les derniers rangs en haut de toit, ou encore certains détails techniques comme les lucarnes. Autrefois, les bottes étaient acheminées manuellement sur le toit par le chaumier à l'aide d'une échelle, ou lancées par un manœuvre depuis le sol. Aujourd'hui, afin de faciliter le travail de manutention, les artisans ont généralement recours à des outils de levage tels qu'un monte-charge électrique ou à poulie, ou une grue.



***Ill. 13.*** *Grue de levage et plateau de chargement. ©PNRGM. 2020*



***Ill. 14****. Monte-charge à moteur thermique chargé de roseau. ©PNRGM. 2020*

*Pose de la barre de travail (ou barre à étaler) et cassage de la botte

Le chaumier aligne les bottes les unes à côté des autres et les maintient à l'aide de crémaillères. Il vient ensuite poser une barre de travail maintenue en place à l'aide des crémaillères, qui se superpose à la barre définitive du rang inférieur. La crémaillère, accrochée à la barre définitive du rang inférieur et à la barre de travail du rang en cours, prend en étau le chaume et l'empêche de glisser durant le façonnage. Le chaumier peut alors « casser » la botte, c'est-à-dire couper les deux liens de cerclage et étaler les tiges pour faire disparaître la forme ronde de la botte.

L'un des artisans rencontrés n'utilise pas de barre de travail : après avoir étaler les bottes maintenues en place par des crémaillères, le chaumier pose par-dessus une barre de fixation définitive attachée aux liteaux par les fils de ligature à l'aide de nœuds coulissants laissés lâches à dessein. Il façonne et remonte ensuite le chaume à l'aide d'une palette avant de serrer définitivement les nœuds coulissants. Ce procédé permet de n'effectuer qu'un seul passage par rang façonné.



***Ill. 15***. *Détail d'une couverture. De haut en bas : aiguilles ; barre de fixation définitive et fils de ligature vrillés ; crémaillères et barre de travail. ©PNRGM. 2020*



***Ill. 16.*** *Pose d'une botte. Dans la main du couvreur, la crémaillère qui la maintiendra en place. ©PNRGM. 2020*




***Ill. 17***. *Découpe du lien cerclant la botte avec un couteau. ©PNRGM. 2020*



***Ill. 18**. Cassage des bottes et premier façonnage à la main pour mettre le roseau dans la pente. ©PNRGM. 2020*

*Façonnage du rang

Le chaumier façonne ensuite les bottes en les tapant à l'aide d'une palette (ou battoir). Il forme ainsi la pente du toit, dont l'angle doit être supérieur à 45° afin d'évacuer rapidement les eaux de pluie. La mise en forme de la pente se fait à l'œil : l'expérience du chaumier est primordiale pour uniformiser l'ensemble des rangs, éviter les trous et les bosses dans le chaume et obtenir une toiture rectiligne, notamment quand il s'agit de charpentes anciennes, souvent irrégulières. Le chaumier s'aide également d'aiguilles graduées pour contrôler l'épaisseur du chaume et par conséquent l'inclinaison de la pente.

Le chaumier veille par ailleurs à ce que les lignes de démarcation entre les différents rangs soient les moins visibles possibles. Pour cela, ou bien le chaumier tire sur les brins situés entre les rangs avant de les taper à nouveau au battoir pour obtenir un aspect lissé, ou bien au contraire, il laisse volontairement dépasser le chaume du rang précédent, de façon à ce que, en posant le rang suivant à la même hauteur, le chaumier n'ait plus qu'à égaliser l'ensemble en tapant avec la palette au lieu de tirer sur les brins. Tout en façonnant le rang, le chaumier retire également les brins de chaume tordus qui peuvent gêner la régularité et l'esthétique linéaire de la toiture. Il resserre ensuite les crémaillères afin de maintenir le chaume ainsi façonné.




***Ill. 19.** Ligne de démarcation entre deux rangs de roseau (flèche blanche). ©PNRGM. 2020*




***Ill. 20.*** *Tirage du roseau pour le remettre en forme avec la palette. ©PNRGM. 2020*




***Ill. 21.*** *Égalisation du roseau avec la palette. ©PNRGM. 2020*

*Fixation définitive

La technique horizontale, ou « à la barre », consiste à prendre en étau le chaume entre le liteau et une barre en acier galvanisé afin de le maintenir en place. La barre est maintenue par des fils métalliques que le chaumier fait passer sous les liteaux tous les 15 cm à 20 cm environ à l'aide de deux aiguilles, mâle et femelle. L'aiguille mâle, dotée d'une rainure où se glisse le fil, sert à positionner ce dernier derrière le liteau, tandis que l'aiguille femelle, équipée d'un œillet, vient le récupérer de l'autre côté et le fait remonter à travers l'épaisseur du chaume. Le passage du fil derrière le liteau dépend du toucher et de l'expérience du chaumier puisque l'épaisseur du chaume masque la vue de la charpente. L'usage de la technique vissée ou « technique à construction fermée », méthode originaire des Pays-Bas consistant à visser les bottes sur des panneaux posés sur les pannes ou les chevrons, est peu fréquent chez les chaumiers rencontrés. La visseuse électrique est néanmoins utilisée par certains artisans, notamment dans les endroits plus difficilement accessibles par les aiguilles (mur de refend, rives, souche de cheminée ou encore dans le cas où la présence d'une cloison intérieure trop proche de la charpente empêche de faire passer les fils derrière le liteau).

Une barre de fixation définitive en acier galvanisé, de 3 à 5 mètres de long et de 5 mm de diamètre, est ensuite posée sur le chaume, à l'emplacement du liteau. Pour la fixer, le chaumier fait un nœud coulissant ou vrille les fils de ligature à l'aide d'un « tourniquet » (ou « queue de cochon » ou « tourne-tout » selon les artisans) tout en comprimant la barre à la main, au levier ou bien au marteau. Lorsque le chaumier serre manuellement la barre, il

appuie dessus avec la main, l'épaule ou le genou et vient serrer au tourniquet. Cette technique demande de la force physique. Il lui est également possible de recourir à un levier, qui prend appui sur le liteau supérieur pour venir serrer la barre définitive du rang inférieur, ou à un marteau, dont l'impact à droite et à gauche du nœud coulant vient comprimer la barre. Ces deux techniques décuplent la force du chaumier et permettent de serrer cette dernière sans forcer.



***Ill. 22.*** *Fils de ligature vissés sur les liteaux au niveau du faîtage. ©PNRGM. 2020*



***Ill. 23.*** *Passage du fil de ligature dans la rainure de l'aiguille mâle. ©PNRGM. 2020*



***Ill. 24***. *Récupération du fil de ligature passé derrière le liteau par l'œillet de l'aiguille femelle. ©PNRGM. 2020*



***Ill. 25.*** *Fixation des fils de ligature à l'aide d'un « tourniquet ». ©PNRGM. 2020*



***Ill. 26.*** *Serrage de la barre de fixation à l'aide d'un levier. ©PNRGM. 2020*

*Finitions et étanchéité de la toiture*

Une fois le chaumier parvenu en haut de toit, l'ensemble de la toiture est retapé à la palette pour atténuer les creux et les bosses que les serrages successifs des barres définitives ou la présence des chevalets piqués dans la toiture auraient pu causer. Le chaume dépassant au niveau du faîtage est arasé au taille-haie. Le chaumier assure ensuite l'étanchéité des parties sensibles de la toiture telles que les rives, les éventuelles fenêtres de toit, la souche de cheminée et le faîtage.

*Faîtage

Le faîtage constitue un élément sensible de la couverture en raison du risque d'infiltration d'eau. Une fois le chaume arasé au niveau du faîtage, l'étanchéité de ce dernier est généralement assurée par une couche de mortier bâtard à base de ciment et de chaux, armée d'un grillage. Certains artisans rencontrés précèdent cette étape par la pose d'un film étanche (feutre bitumé ; double plastique ; pare-pluie). La pose de la couche de finition vient achever le faîtage. Les artisans rencontrés proposent trois principaux types de finition : en terre, en ciment et en tuile.

Le faîtage en terre, historiquement très répandu, est planté d'iris, de joubarbes ou de sedums, dont le réseau racinaire fixe la terre et absorbe l'eau, tout en participant à son esthétique. Si certains artisans rencontrés utilisent de la terre noire, d'autres ont recours à un mélange d'argile, de bouse de vache et de fibres végétales pour réaliser ce type de faîtage.

Pour la réalisation d'un faîtage en ciment ou en tuile, le chaumier pose une nouvelle couche de mortier, laissé apparent dans le premier cas, ou recouvert de tuiles de 80 cm jointoyées au mortier dans le second.



***Ill. 27****. Lestréviau, Plougoumelen : faîtage en terre. ©PNRGM. 2020*



***Ill. 28****. Cahire, Plougoumelen : faîtage en ciment. ©PNRGM. 2020*



***Ill. 29.*** *La Chaumière de Pomper, Baden : faîtage en tuile. ©PNRGM. 2020*

*Rives et souche de cheminée

Les rives sont généralement protégées des infiltrations d'eau par la réalisation d'un solin en mortier de ciment. Il en est de même pour la souche de cheminée : une couche de mortier

armée d'un grillage planté dans la tête de cheminée recouvre en surface le chaume qui s'arrête à 70-80 cm de la cheminée. Certains artisans rencontrés utilisent des bavettes en plomb recouvertes par le solin au mortier afin de prévenir les risques d'infiltration en cas de fissure.



***Ill. 30**. Bodéno, Plougoumelen : détail d'une souche de cheminé. ©PNRGM. 2020*

*Nettoyage du chantier

Le chantier s'achève par le nettoyage du site. Les débris de chaume sont généralement acheminés en plateforme déchet vert pour y être recyclés, mais peuvent également être broyés et réutilisés en paillage ou comme matériau de construction (isolation ; enduit intérieur).

## III. Entretien de la couverture

Avec une usure de l'ordre de 3 à 5 mm par an en moyenne, une couverture de chaume a une longévité variant entre 35 et 40 ans. Cette durée de vie s'accroît en fonction de la pente du toit. En effet, plus l'inclinaison est forte, plus l'eau ruisselle rapidement et plus le chaume s'use lentement. La longévité varie également selon l'épaisseur des recouvrements au niveau des fixations. L'apparition des barres galvanisées, qui en temps normal sont dissimulées sur une vingtaine de centimètres par le rang du dessus, constitue le témoin d'usure d'une toiture couverte selon la technique horizontale. Plus l'épaisseur de chaume recouvrant les fixations est importante, plus la durée de vie de la toiture augmente. Enfin, l'entretien régulier de la couverture en chaume est un facteur-clé pour la maintenir en bon état. En effet, l'apparition de mousses, de lichens ou de champignons peut accélérer l'usure de la couverture. Les animaux (oiseaux, fouines) peuvent également dégrader cette dernière en prélevant des brins ou en grattant le chaume, notamment dans les parties sensibles telles que le faîtage, les rives, les noues ou les souches des cheminées. Les creux ainsi créés empêchent l'écoulement des eaux et favorisent une usure plus rapide du chaume. Les couvertures en paille de seigle peuvent également attirer des rongeurs en toiture, en raison de la présence résiduelle de grains. Sauf dégâts constatés, l'entretien de la toiture n'est pas nécessaire dans les dix ou quinze premières années après la pose d'une couverture neuve. Après quoi, la couverture est généralement entretenue tous les deux ou trois ans, bien qu'un contrôle visuel annuel de son état puisse être nécessaire.

*Démoussage*

Le chaumier procède tout d'abord au grattage de la toiture pour enlever les éventuels mousses, lichens, champignons ou algues présents en toiture. Les mousses sont notamment présentes dans les parties sensibles de la toiture telles que les noues, où se concentre le ruissellement de deux pans de toiture. Ce grattage se fait à la main, à l'aide d'un balai à gazon, ou bien au taille-haie. Cette dernière technique, qui consiste à couper le roseau 1 à 2 cm en dessous de la mousse, permet d'obtenir une finition très nette. Le chaumier nettoie également le faîtage à l'aide d'une brosse métallique et d'une brosse chiendent, tout en contrôlant son état et l'absence de fissures.



***Ill. 31***. *Enlèvement des déchets (mousses, lichens, chaume altéré). ©PNRGM. 2020*

*Remaniage*

Le chaumier opère ensuite un retapage de l'ensemble de la toiture à l'aide d'une palette afin de lui redonner du volume et la resserrer. Après avoir éliminé les parties pourries, le chaumier procède si nécessaire à un remaniage. Il s'agit de réinjecter du chaume neuf dans les zones fragilisées. Ces dernières se repèrent à la plus grande souplesse du chaume et à sa moins forte densité, qui indiquent un relâchement de la pression sous les barres de fixation. Les bottes de roseau sont coupées en tronçons de 30 à 40 cm de hauteur, selon la profondeur du trou à reboucher. Le chaumier prend ensuite des poignées de 5 à 6 cm de diamètre qu'il bourre dans la couverture au niveau du trou existant. Le chaume ainsi réinjecté est ensuite rebattu et mis en forme à l'aide de la palette. Certains chaumiers utilisent un « poisson », outil à la forme concave planté dans le vieux chaume grâce auquel ils forment un pré-trou dans lequel sont enfoncées des poignées de chaume neuf.



***Ill. 32.*** *Remaniage : réinjection de roseau dans les zones fragilisées. ©PNRGM. 2020*

Autrefois, les gerbes étaient pliées en deux et nouées à l'aide d'un lien de paille ou d'une ficelle, de façon à former des « bouchons » qui étaient ensuite repiqués dans la couche-mère puis taillés à la faucille. Un des praticiens rencontrés utilise cette technique pour le repiquage de la paille de seigle, bien que la faucille ait été remplacée par un taille-haie et un taille-herbe.



***Ill. 33***. *Formation d'un «  bouchon » de paille de seigle pour le repiquage. ©PNRGM. 2020*

*Traitement de la toiture*

Un traitement fongicide prévenant le développement des mousses et des lichens est appliqué sur le chaume à l'issu de l'entretien, mais aussi après la pose d'une couverture neuve. Certains artisans rencontrés utilisent un traitement à base de cuivre ou d'ammonium quaternaire, dilué à l'eau et appliqué en couverture à l'aide d'un pulvérisateur.

### I.6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique

-Français

-Des témoignages attestent de l’usage du breton (dialecte vannetais) jusque dans la seconde moitié du XXe siècle.

***plouz*** : paille de céréale (de froment : ***plouz gwinnizh*** ; de seigle : ***plouz segal***) que l'on utilise pour le toit (***toenn / an doenn***) ou comme litière pour les animaux, etc. ***Ar plouz to*** : litt. « la paille pour couvrir », le chaume de couverture.

***an ti plouz*** : la chaumière.

***al loj benal*** : l'appentis, la cahute au toit de genêt.

***an doenn plouz*** : le toit de chaume.

***an toer-plouz (an doerion plouz)*** : le couvreur en chaume (les chaumiers).

***ur gorzenn (korz)*** : un roseau (du / des roseau.x).

Selon Daniel Carré, président de l’association *Ti Douar Alre* à Auray, « les chaumiers de l'arrière pays (Plouay, Brec'h au moins) utilisaient le terme de ***segal mor*** (du seigle de mer) pour désigner le matériau – le type de roseaux – qu'ils utilisaient ; sans aucun doute parce que ce roseau leur rappelait la paille, le chaume avec lequel ils travaillaient auparavant. »

### I.7. Éléments matériels liés à la pratique

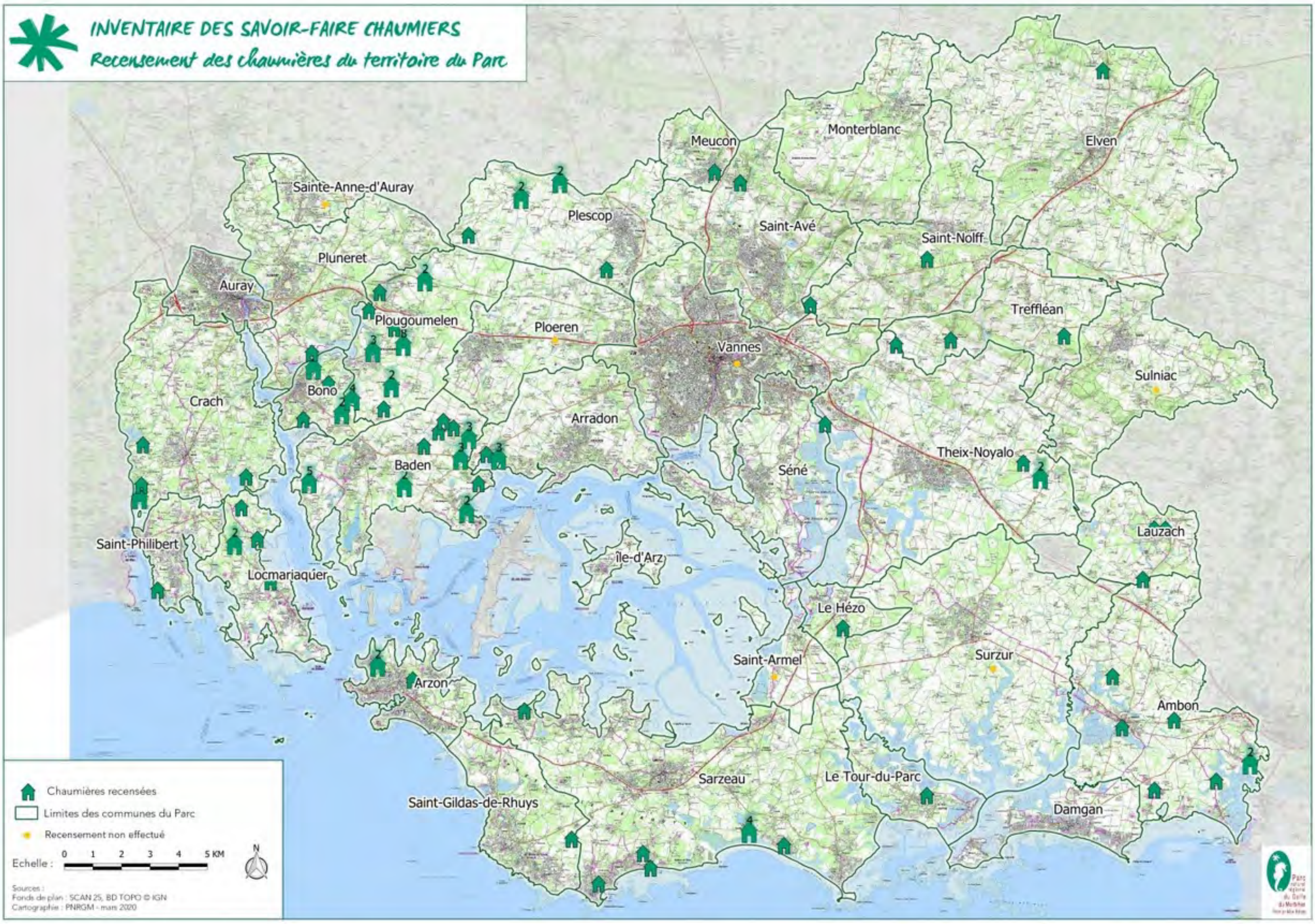
*Patrimoine bâti*

La pérennité des savoir-faire chaumiers est fortement liée au maintien des couvertures en chaume. Une centaine de bâtiments couverts en chaume ont été recensés sur le territoire du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan. Si certaines constructions modernes ont fait le choix à partir des années 1970-1980 d’une couverture en chaume, c’est très majoritairement dans le bâti ancien que l’on retrouve la couverture en chaume.

Sur le territoire, certaines maisons encore couvertes en chaume témoignent de l’architecture vernaculaire typique du Pays Vannetais : la toiture à deux versants est généralement contenue entre les murs pignons par des chevronnières saillantes s’achevant parfois par des crossettes sculptées. Ces chevronnières permettent notamment au chaume de la couverture de résister aux assauts du vent. Le comble à surcroît, autrefois utilisé comme fenil, est généralement éclairé par des lucarnes aménagées dans le mur gouttereau, dessinant des ondulations dans la couverture en chaume. Certaines toitures échappent cependant à ce type architectural : en l’absence de chevronnières (les vents étant moins violents dans le Golfe du Morbihan), il arrive que la toiture de chaume déborde légèrement sur les murs pignons.


***Ill. 34****. Le Moustoir, Arradon. ©PNRGM. 2020*


***Ill. 35****. Lestréviau, Plougoumelen. ©PNRGM. 2020*




*Ill. 36. Carte du territoire du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan. Recensement du bâti couvert en chaume. ©PNRGM. 2020*

## Les récoltants

-La machine de coupe : dameuse à chenilles équipée de faucheuses-lieuses et d'une benne basculante permettant de couper et récolter le roseau en zone humide.

-La machine de tri : dispositif permettant de peigner, calibrer et lier le roseau en botte.

-Tracteur et pique-botte

-Camion et semi-remorque



***Ill.37***. *Machine de coupe. ©PNRGM. 2020*

## Les couvreurs en chaume

-Monte-charge à moteur thermique ; monte-matériau à poulie ; grue

-Échelle et échafaudage

-Chevalet **(4)** : permet au chaumier de se tenir à genoux sur le rampant de la toiture mais aussi d'y stocker des bottes de roseau. Les crocs en métal du chevalet sont plantés dans le chaume à hauteur des liteaux pour en garantir la stabilité.

-Palette (ou « battoir ») **(3)** : à l'aide de petites alvéoles, la palette permet de façonner le chaume, afin d'obtenir une pente égale et une toiture plane. Autrefois en bois, la palette est aujourd'hui majoritairement en métal (acier galvanisé ; aluminium). Les palettes sont généralement conçues de façon artisanale bien qu'il soit possible de se les procurer auprès d'entreprises hollandaises. Le poids varie selon le matériau employé : de 500 g environ pour une palette en aluminium hollandaise à 2,4 kg pour une palette en acier galvanisé réalisée par l'un des praticiens rencontrés.

-Couteau : sert à couper les liens des bottes de chaume

-Crémaillère **(5)** : sert à maintenir la botte en place durant le façonnage. La crémaillère prend le chaume en étau entre la barre de fixation définitive du rang inférieur et la barre de travail

du rang supérieur ; ses différents crans permettent de resserrer le chaume à mesure qu'il est façonné.

-Pince et tourniquet (ou « queue de cochon » ou « tourne-tout ») : permettent de serrer les fils d'attache passés autour de la barre de fixation définitive, du chaume et du liteau.

-Fil d'attache (ou fil de ligature) **(8)** : autrefois en paille ou en jonc, le fil d'attache est aujourd'hui en métal (acier galvanisé, inox et plus rarement en cuivre). Passé derrière les liteaux à l'aide des aiguilles, il permet de « coudre » le chaume à la charpente. Dans la technique horizontale, le fil d'attache lie ensemble le liteau, le chaume et la barre de fixation définitive.

-Barre de travail (ou barre à étaler) et barre de fixation définitive : d'une longueur de 3 à 5 m, les barres sont généralement en acier galvanisé, bien que l'on trouve, sur les toitures plus anciennes, des baguettes de noisetier ou d'osier. La barre de travail, placée au niveau de la barre de fixation définitive du rang inférieur, maintient le chaume pendant le façonnage. Elle est ensuite remplacée par une barre de fixation définitive, fixée au niveau du liteau suivant par des fils d'attache. Le chaume ainsi comprimé entre la barre de fixation et la charpente est solidement maintenu en place.

-Aiguilles femelle **(6)** et mâle **(7)** : servent à passer les fils d'attache sous le liteau pour maintenir le chaume sur la charpente. L'aiguille mâle est rainurée et guide le fil sous le liteau ; l'aiguille femelle est dotée d'un œillet et le récupère pour le faire remonter en couverture afin que le chaumier passe un nœud coulissant autour du chaume et de la barre de fixation définitive, ou vrille les deux extrémités du fil de ligature à l'aide d'un tourniquet.

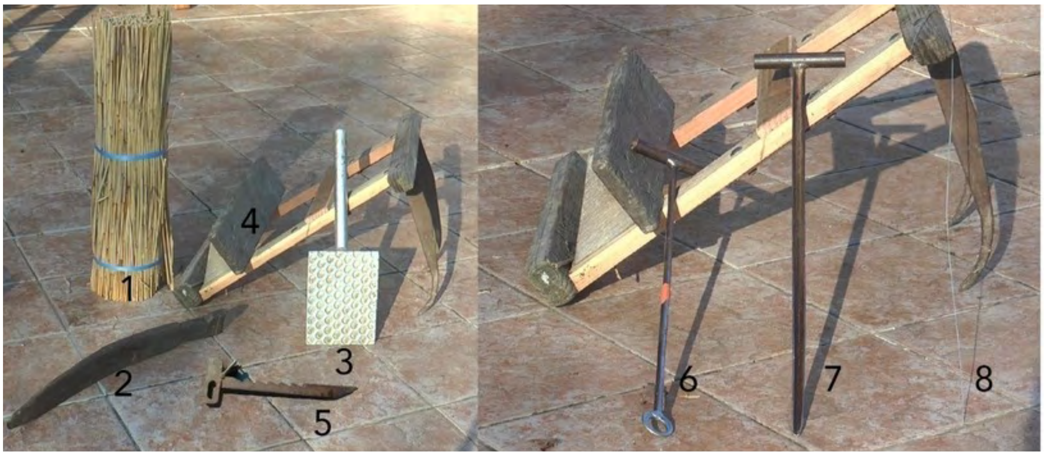
-Marteau : sert à mettre la barre de fixation définitive en pression en la frappant de part et d'autre du nœud coulissant tout en serrant ce dernier.

-Levier : sert à serrer la barre de fixation définitive en prenant d'une part appui sur le liteau du dessus et d'autre part sur la barre de fixation à comprimer, tout en resserrant les fils d'attache à l'aide du tourniquet.

-Taille-haie : sert à araser le faîtage avant de réaliser son étanchéité et à débarrasser le chaume des mousses et champignons lors de l'entretien.

-Balai à gazon: sert à gratter le chaume lors du démoussage pour enlever les différentes mousses, lichens, algues, champignons et débris de chaume.

-Poisson (ou palette à repiquer) **(2)** : sert à injecter du chaume neuf **(1)** dans la couche-mère lors du « repiquage ». De fabrication souvent artisanale, le poisson est un outil en bois de forme concave.



***Ill. 38***. *Les outils du couvreur en chaume. ©PNRGM. 2020*

## II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

### II.1. Modes d'apprentissage et de transmission

En France, il n'existe pas de formation spécifique au métier de couvreur en chaume, ni de diplôme reconnu par l'Education Nationale, bien que des formations courtes non diplômantes soient dispensées par l'Association Nationale des Couvreurs Chaumiers. Un Certificat de Qualification Professionnelle (C.Q.P.) d'Ouvrier Professionnel Couvreur-Chaumier, reconnu par la branche professionnelle du Bâtiment et des Travaux Publics (B.T.P.), a cependant vu le jour en 2013 (cf. paragraphe II.2).

Les parcours des praticiens rencontrés sont diversifiés : la découverte du travail du chaume est souvent le fruit d'une expérience déterminante, d'une rencontre avec un ou plusieurs artisans ou d'une reconversion professionnelle. Les formations premières suivies par les praticiens sont variées : CAP en restauration du patrimoine, CAP de couvreur, formation en éco-construction. Néanmoins, ces derniers ont tous en commun d'avoir appris la pratique auprès d'un artisan chaumier qualifié, sur le terrain et pendant plusieurs années. D'après les couvreurs en chaume rencontrés, la durée de formation varie entre 2 et 5 années de pratique. C'est le temps nécessaire pour être confronté aux spécificités de plusieurs chantiers et maîtriser la réalisation tant d'une couverture simple que des parties plus complexes (noues, arêtiers, lucarnes, rives). Selon les témoignages des praticiens, l'apprentissage est permanent, même pour l'artisan expérimenté, car la pratique s'enrichit des solutions nouvelles trouvées par le chaumier pour répondre à des demandes ou des problèmes spécifiques rencontrés sur les chantiers (pose d'un faîtage en verre, d'une lucarne en zinc ou d'un bardage de chaume vertical ; etc.).

Du fait de l'absence de diplôme reconnu par l'Education Nationale, la formation d'un couvreur en chaume se fait rarement par le biais de l'apprentissage et plus généralement dans le cadre du salariat. D'après l'un des praticiens rencontrés, cela nuit à l'attractivité du métier qui peine à recruter (moins d'une dizaine d'artisans dans le Morbihan et moins d'une centaine en France). Les personnes désireuses d'apprendre le métier ne peuvent pas valoriser les compétences acquises par l'obtention d'un diplôme, tandis que, pour les entreprises de couverture en chaume, la charge salariale d'un apprenti est importante, surtout dans les premières années où ce dernier n'est pas complètement autonome sur les chantiers. Certains couvreurs en chaume proposent des contrats à durée déterminée ou des stages courts de quelques semaines pour permettre à l'apprenti de s'initier au métier mais aussi pour apprécier ses aptitudes et sa motivation à rejoindre un environnement de travail parfois difficile.

La formation d'un couvreur-chaumier se fait essentiellement par l'observation et la pratique, bien qu'il y ait des bases théoriques à maîtriser (règles techniques ; vocabulaire spécifique). Les praticiens rencontrés insistent sur la nécessité de connaître et de bien visualiser la charpente, afin de mieux appréhender la structure et le fonctionnement d'une couverture en chaume. L'observation est fondamentale en raison de l'absence de tracés et de calculs dans la réalisation de la couverture. L'inclinaison de la pente, tout comme sa planéité, sont réalisées « à l'œil ». Par ailleurs, certains gestes ne s'acquièrent que par la pratique, telle la manipulation des aiguilles en sous-couverture.

### II.2. Personnes/organisations impliquées dans la transmission

## Les couvreurs en chaume

Principaux acteurs de la transmission de leurs savoir-faire, les couvreurs en chaume présents sur le territoire forment ou ont déjà formé des apprentis à leur métier. Cependant, l'absence de cadre dédié de formation, le nombre restreint d'artisans qualifiés et de personnes désireuses de se former, le temps et l'investissement financier nécessaire à la formation d'un couvreur en chaume, ainsi que le travail en équipe réduite (généralement en binôme) sont autant de facteurs qui limitent ou ralentissent la transmission des savoir-faire chaumiers.

## L'Association Nationale des Couvreurs-Chaumiers (A.N.C.C.)

Association créée en 1997, l'A.N.C.C. agit en faveur de la reconnaissance et de la promotion du métier de couvreur en chaume. Cela passe notamment par l'établissement de règles techniques et la mise en place de formations. En 1998, des Recommandations Techniques ont ainsi été élaborées en partenariat avec la Confédération artisanale des petites entreprises du bâtiment (C.A.P.E.B.). En 2011, un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'ouvrier professionnel Couvreur-Chaumier a été créé sur demande de l'A.N.C.C. et de la C.A.P.E.B. Il permet d'être reconnu couvreur-chaumier de niveau II, c'est-à-dire ouvrier professionnel dans la convention collective du bâtiment. Les CQP sont des certifications créées à l'initiative des professionnels afin de répondre aux besoins des entreprises, lorsqu'il n'existe ni diplômes de l'Education nationale, ni titres du Ministère de l'Emploi. Le référentiel de compétences suit l'évolution des métiers. Ce CQP de couvreur-chaumier est accessible par Validation d'Acquis d'Expérience (V.A.E.). Il l'est aussi à l'issue d'une formation continue de 427 heures réparties en 12 semaines en centre de formation et 30 semaines en entreprise. Cette formation continue est au jour de la rédaction de la fiche suspendue en raison du nombre insuffisant de jeunes apprenants et d'entreprises en capacité de les prendre en apprentissage.

L'A.N.C.C. propose par ailleurs des formations courtes et non diplômantes destinées aux professionnels désireux de se perfectionner. Une formation consacrée au « plan carré » a par exemple été proposée les 7 et 8 novembre 2019.

## Le Parc naturel régional de Brière

Le Parc naturel régional de Brière constitue un acteur incontournable de la filière chaume. Il participe au maintien du plus important parc de chaumières en France (60% des chaumières du territoire) grâce à une politique volontariste s'appuyant sur l'obligation du chaume dans certains secteurs indiqués dans les P.L.U. En 2019, dans le cadre de son programme d'action visant à garantir la durabilité des toitures en chaume face à la problématique fongique (cf. paragraphe IV.1), le Parc naturel régional de Brière a initié en partenariat avec l'A.N.C.C, les professionnels de la filière chaume et Coop'Action la rédaction de Règles Professionnelles, dans le but de définir des normes spécifiques reconnues par l'Agence Qualité Construction. Leur élaboration repose notamment sur des essais techniques et la mise en place de formations pour sensibiliser les artisans à ces bonnes pratiques.

## III. HISTORIQUE

### III.1. Repères historiques

## Origines et usages du chaume dans le Golfe du Morbihan

L'usage du chaume en couverture est très ancien : il fut vraisemblablement employé dès le Néolithique, au moment où les populations commencèrent à se sédentariser. La paille, le roseau, le genêt ou encore le bardeau de bois, choisis en fonction des ressources locales, constituèrent pendant longtemps des matériaux de couverture privilégiés. Au Moyen Âge, les couvertures végétales dominaient largement, bien que l'ardoise fût déjà utilisée de longue date dans l'architecture sacrée et nobiliaire, et dans les centres urbains dès la fin de la période médiévale. A Vannes au XV^e siècle, « l'ardoise prédomine [en couverture], sauf dans les faubourgs où les textes anciens signalent quelques cas de maisons en chaume ou couvertes en paille rue du Four», selon Claire Lainé dans son article « La ville à la fin du Moyen Âge ».

Le choix du chaume en couverture, dans l'habitat rural ancien, était avant tout guidé par la disponibilité des matériaux locaux, leur faible coût et leur facilité de mise en œuvre. Dans le Morbihan où l'ardoise était rare, la paille de seigle était principalement utilisée. La culture du seigle, adaptée aux terres pauvres et acides, était très répandue sur le territoire jusque dans la première moitié du XX^e siècle. Cultivé pour sa céréale, le seigle fournissait aussi un chaume de qualité en raison de sa tige plus longue et plus souple que celle du blé, rendue résistante et imperméable grâce à un vernis de silice naturel. A proximité des marais situés le long du Golfe du Morbihan, le jonc et le roseau étaient également employés. On recourait parfois au genêt et à la bruyère poussant dans les landes en sous-couverture ou comme substitut à la paille pour couvrir les petites dépendances (soues, étables).

Jusqu'au développement de pratiques agricoles mécanisées à partir du XIX^e siècle, les céréales semées en automne étaient moissonnées manuellement en été, à l'aide d'une faucille, les tiges étant alors laissées en terre pour sécher, ou d'une faux, les gerbes étant ensuite battues pour séparer les tiges du grain. Afin de ne pas briser les longues tiges du seigle lors du battage, le chaubage, ou « battage au tonneau », était généralement pratiqué. Tenu par la tige, le seigle était frappé poignée par poignée à plusieurs reprises contre le rebord d'un tonneau pour débarrasser les épis de leurs grains. Peignées et liées en bottes, les gerbes pouvaient ensuite être utilisées en couverture. Le roseau était quant à lui récolté à partir de l'automne, une fois les feuilles tombées. A Sarzeau, la cueillette « de roseaux et de joncs, cueillis à date fixe dans les paluds communaux » [10] était ainsi attestée au XIX^e siècle.

Les toitures étaient régulièrement entretenues. Les fermiers dont la tenue était soumise au domaine congéable (bail résiliable à la volonté du propriétaire moyennant indemnisation au preneur) avaient pour obligation « d'entretenir les couvertures des logements de paille faillante » (A.D. 6E 95-106), et d'achever les grandes réparations avant la fin de leur bail qui, d'une durée moyenne de neuf ans, s'achevait généralement à la Saint-Gilles (1^er septembre) ou à la Saint-Michel (29 septembre). Ces travaux avaient lieu après la moisson car la paille encore fraîche se rompait moins facilement que le chaume sec, et avant le début de l'automne, afin d'éviter que les premières pluies ne dégradent le chaume pendant la pose.

Le métier de couvreur-chaumier était un travail physique. L'accès au toit et au grenier se faisait généralement par une échelle volante, resserrée le reste du temps contre le mur arrière de la maison. Les chutes et les accidents étaient fréquents. Le chaumier acheminait manuellement les gerbes de paille mais également la terre utilisée pour le faîtage à l'aide de l'échelle.



***Ill. 39****. Bodéno, Plougoumelen : échelle resserrée contre le mur arrière. ©PNRGM. 2020*

L'utilisation du chaume en couverture présentait des implications en charpente. D'une part, la légèreté du matériau autorisait la construction d'une charpente simple et légère. D'autre part, la pente du toit devait être suffisante pour permettre l'écoulement rapide de l'eau et éviter qu'elle ne pénètre l'épaisseur du chaume. La pente variait traditionnellement entre 45° et 60°.

Avant de commencer la pose du chaume, le couvreur-chaumier procédait au liteaunage du toit en fixant des lattes ou des perches de châtaignier peu épaisses sur les chevrons. La couverture était ensuite réalisée en deux temps : le chaumier attachait tout d'abord des poignées de seigle non broyé sur les lattes ou les perches à l'aide de liens de paille. Ces poignées juxtaposées formaient une première couche de chaume. Le couvreur venait ensuite enfoncer de nouvelles poignées de seigle dans le chaume déjà en place, à l'aide d'un pieu ou d'une petite fourche. Au fur et à mesure qu'il posait la seconde épaisseur, le couvreur coupait la paille avec une faucille pour l'égaliser et la lissait avec un morceau de cuir attaché à la manche. Pour assurer l'étanchéité, le sommet du faîtage était recouvert de mottes de terre maigre ou de tourbe mêlées de paille.



***Ill. 40**. Kerverec, Ploeren : charpente ancienne recouverte de tôle dans les années 1970. ©PNRGM. 2020*



***Ill. 41**. Kerverec, Ploeren : détail de la charpente. ©PNRGM. 2020*

Sous l'Ancien Régime, l'activité d'un couvreur en chaume suffisait rarement à assurer sa subsistance. Si les logis d'habitation étaient généralement couverts par un chaumier, l'entretien et la couverture des bâtiments annexes (étable, soue, écurie, grange, cave, cellier, loge) étaient en revanche réalisés par les paysans eux-mêmes. Le couvreur-chaumier pratiquait donc souvent une activité agricole complémentaire, soit vivrière, soit en louant sa force de travail comme journalier dans les fermes alentours, notamment durant les moissons. Dans une société paysanne fortement hiérarchisée, le statut du couvreur en chaume était relativement peu élevé. En tant qu'artisan rural, il se situait légèrement au-dessus des ouvriers agricoles et des artisans itinérants (carriers, charbonniers), mais en-dessous des exploitants agricoles et des artisans dont le métier touchait au matériel agricole (forgerons-maréchaux-ferrants ; charrons).

Si le chaume commença à disparaître des toitures de l'élite paysanne dès le XVII$^{e}$ siècle au profit de l'ardoise, il resta majoritairement employé pour couvrir les habitations rurales jusqu'au milieu du XIX$^{e}$ siècle.

## Vers la disparition des couvertures en chaume dans le Golfe du Morbihan

A partir de la seconde moitié du XIX$^{e}$ siècle, le nombre de couvertures en chaume diminua progressivement. Afin de limiter le nombre d'incendies, certaines communes décidèrent

d'interdire les toitures de chaume. A Saint-Avé, un arrêté municipal du 14 mars 1891 défendait ainsi de faire couvrir en chaume ou en matière inflammable les bâtiments neufs d'habitation ou d'exploitation situés dans les hameaux et villages de la commune. Ces arrêtés municipaux se multiplièrent à partir de 1905, suite à l'élaboration d'un modèle de règlement sanitaire municipal applicable aux communes par le Conseil départemental d'hygiène, dont l'article 2 prescrivait que « la couverture et la sous-couverture à paille des maisons, granges, écuries et étables [étaient] interdites ».

Tenues pour responsables de la propagation des incendies entraînant des accidents parfois mortels et des pertes matérielles importantes, les toitures de chaume furent définitivement interdites dans le Morbihan par un arrêté préfectoral du 8 août 1908. Cet arrêté provoqua des protestations, les partisans du chaume défendant un mode de couverture accessible et économique, particulièrement adapté au climat de la région et protégeant mieux des écarts de température que l'ardoise. Le 20 janvier 1909, une circulaire préfectorale revint sur les dispositions de l'arrêté du 8 août 1908, jugées trop brutales, en précisant que les réparations superficielles restaient autorisées et que les constructions isolées et écartées de la voie publique pouvaient encore être couvertes en chaume.

Si l'usage du chaume en couverture perdura donc malgré l'arrêté préfectoral, le mouvement de conversion des toitures à l'ardoise s'amplifia en raison du coût élevé des assurances pour les couvertures en chaume et grâce aux aides financières accordées par les pouvoirs publics. En 1930, une subvention de 10% du montant des travaux fut ainsi allouée par le Conseil Général du Morbihan aux particuliers souhaitant remplacer leur toiture végétale par une couverture en matériaux incombustibles. Le montant des nombreuses demandes de subvention excédant rapidement les sommes inscrites au budget (en 1933, il s'élevait à 739.000 francs), le Conseil Général mit fin à ces aides financières en 1933.

## Le renouveau des savoir-faire chaumiers dans le Golfe du Morbihan

Malgré les encouragements des pouvoirs publics et des compagnies d'assurance à la conversion des toitures en matériaux incombustibles, la disparition du chaume en couverture ne se fit que progressivement. Jusque dans les années 1970, les chaumières étaient encore nombreuses dans le Morbihan. Leur présence est aussi bien attestée par des témoignages picturaux (Jean Frélaut) que par les différents inventaires réalisés entre 1970 et 1992 sur plusieurs communes du Morbihan (cf. paragraphe IV.4).

Si le chaume perdura longtemps, notamment sur les bâtiments d'exploitation agricole situés dans les écarts ruraux, il fut peu à peu remplacé à partir des années 1970-80 par de l'ardoise, voire par de la tôle ou des matériaux synthétiques, à l'instar de la ferme de Kerpeter à Vannes, construite en 1738, dont la couverture en chaume fut remplacée vers 1970 par du fibrociment.

L'usage de la paille de seigle déclina fortement durant cette période. La disparition progressive des variétés anciennes de seigle au profit d'espèces hybrides aux tiges plus courtes (triticale), l'augmentation de la taille des parcelles au cours du remembrement multipliant les risques de versement des cultures, ou encore l'usage généralisé de la moissonneuse-batteuse cassant la paille expliquent en partie l'abandon progressif de la paille de seigle en couverture.

Parallèlement, le roseau connut un nouvel essor à partir des années 1960-1970, notamment sous l'influence de couvreurs-chaumiers hollandais. La « chaumière », autrefois synonyme de pauvreté, devint à la mode, et l'apanage de populations plus aisées. De nouvelles méthodes de pose, adaptées au roseau, se diffusèrent sur le territoire. Aujourd'hui, deux techniques de pose sont principalement utilisées en France: la technique dite « à la poignée » ou verticale et la technique dite « à la barre » ou horizontale. Cette dernière, également appelée « méthode hollandaise », est la plus couramment employée par les professionnels rencontrés.

### III.2. Évolution/adaptation/emprunts de la pratique

## Evolution des matériaux

La nature des matériaux utilisés pour la confection de couverture en chaume a évolué. Si l'utilisation du roseau est historiquement attestée sur le territoire, elle se limitait auparavant aux zones de marais, tandis que l'usage de la paille de seigle prédominait ailleurs, dans les zones de culture céréalière. Avec le renouveau du chaume dans les années 1970, le roseau est devenu le principal matériau utilisé. Cette évolution dans le choix des matériaux a entraîné une modification de l'esthétique des toits de chaume, très linéaires, mais aussi des techniques de pose. L'origine des matériaux a également changé : tandis qu'autrefois, le chaume était choisi et prélevé en fonction de la proximité des ressources, le chaume est aujourd'hui importé, le plus souvent de Camargue, mais aussi de Brière, de Normandie, des pays de l'Est de l'Europe et parfois de Chine.

Les matériaux utilisés en charpente ainsi que pour la mise en œuvre du chaume ont également changé. Les toitures anciennes conservent encore parfois le lattis en châtaignier sur lequel était autrefois cousu le chaume à l'aide de liens de paille ou de jonc. Aujourd'hui, les liteaux sont généralement en pin et les fixations en métal (acier galvanisé ; inox ; cuivre). L'étanchéité, jadis réalisée grâce à un mortier à base de terre crue, est aujourd'hui le plus souvent assurée par un mélange de ciment et de chaux.

## Evolution des méthodes de pose

L'utilisation importante du roseau en couverture à partir des années 1970 est allée de paire avec l'adoption d'une nouvelle technique de pose : la technique horizontale ou « à la barre », originaire des Pays-Bas. Alors qu'autrefois, le chaumier travaillait seul par échelées verticales, la méthode hollandaise consiste à serrer le chaume sous une barre de fixation et permet de travailler rapidement, seul ou en équipe, par larges bandes horizontales. Cette technique est pratiquée par l'ensemble des artisans rencontrés sur le territoire.

La technique vissée ou « technique à construction fermée » est une méthode nouvelle également originaire des Pays-Bas et récemment arrivée en France. Elle consiste à visser le chaume sur des panneaux fermés, type aggloméré, directement posés sur les chevrons. Si certains artisans rencontrés émettent des réserves quant au manque de recul sur cette technique et sur la question de la circulation de l'air en toiture, plusieurs d'entre eux ont néanmoins recours, dans les zones difficilement accessibles, aux vis coiffées de fils d'attache métalliques employées dans la technique vissée.

## Evolution de l'outillage

Bien que les outils « traditionnels » comme les chevalets et les aiguilles continuent d'être utilisés, l'outillage a évolué et contribue à atténuer la pénibilité du travail, aussi bien pour le couvreur en chaume que pour le récoltant (machines de coupe et de tri ; engins de levage).

## Professionnalisation du métier de couvreur en chaume

Autrefois complémentaire d'une activité agricole, le métier de couvreur en chaume s'est aujourd'hui professionnalisé, sous l'effet du renouveau du chaume, de la raréfaction des artisans entraînant une hausse de la demande, et également en raison de l'évolution de la règlementation officielle en matière de construction. S'il n'existe pas de Documents Techniques Unifiés (D.T.U.) applicable à la couverture en chaume, le couvreur-chaumier doit cependant respecter les D.T.U. applicables aux éléments de toiture tels que la charpente, l'isolation, l'étanchéité ou encore l'écart au feu.

# IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

## IV.1. Viabilité

*Vitalité*

La présence d'un patrimoine bâti couvert en chaume sur le territoire entraîne le maintien des savoir-faire et des artisans capables d'en assurer la rénovation et l'entretien. Les couvreurs en chaume rencontrés ont en moyenne leurs carnets de commande remplis sur 1 à 3 ans. Cela témoigne d'un dynamisme qui s'explique en partie par le petit nombre d'artisans exerçant sur le territoire et une demande qui excède l'offre existante.

Par ailleurs, le chaume, matériau biosourcé aux propriétés nombreuses et à l'esthétique valorisée, a les capacités de connaître un développement futur important, selon les acteurs rencontrés.

*Menaces et risques*

Les menaces qui pèsent sur la pérennité des savoir-faire chaumiers dans le Golfe du Morbihan sont multiples. Elles concernent notamment leur transmission : l'absence d'un enseignement spécifique et d'un diplôme reconnu par l'Education Nationale rend difficile la formation de jeunes apprentis. S'il existe des modules de formation dédiés à la couverture en chaume dispensés par l'A.N.C.C., la formation d'un couvreur-chaumier s'effectue principalement sur le terrain, aux côtés d'un artisan expérimenté, durant 2 à 5 ans. La transmission des savoir-faire chaumiers nécessite donc du temps long et un investissement important de la part du formateur comme de l'apprenti.

Or, le métier est confronté à une baisse du nombre d'artisans qualifiés, les départs liés aux retraites mais aussi aux reconversions (pénibilité des conditions de travail en extérieur) n'étant que peu ou pas remplacés. On compte ainsi moins d'une centaine de couvreurs en chaume en France et moins d'une dizaine dans le Morbihan.

Le faible nombre de praticiens est également corrélé à celui des bâtiments couverts en chaume présents sur le territoire. Leur relative rareté s'explique notamment par le coût d'une toiture en chaume, s'élevant en moyenne entre 120€ et 160€ par mètre carré, soit environ 40% à 50% plus cher qu'une toiture d'ardoise, mais aussi par le manque de reconnaissance, voire de connaissance, et de visibilité dont souffre la filière « chaume », aussi bien auprès des futurs artisans que des architectes et du grand public.

Enfin, une problématique fongique a émergé depuis les années 2000 : le développement de champignons et de cyanobactéries en toiture entraîne une dégradation anormale et prématurée des couvertures en chaume. Si certains artisans rencontrés estiment que cette problématique fongique crée un impact plus visuel que structurel, d'autres craignent qu'elle altère l'image de la filière et menace à terme sa pérennité.

Face à ce phénomène, le Parc naturel régional de Brière s'est engagé depuis 2015 dans un programme d'actions visant à garantir la durabilité des toitures en chaume. Cela passe par la compréhension et la structuration de la filière chaume, l'analyse et l'identification des micro-organismes responsables des dégradations et la rédaction de Règles Professionnelles visant à préciser les bonnes pratiques communes à la profession. Dans ce cadre, le Parc naturel régional de Brière travaille en partenariat avec différents opérateurs techniques et scientifiques : l'Association Nationale des Couvreurs Chaumiers (A.N.C.C.) et l'ensemble des professionnels de la filière chaume, COOP'Action *La maison paysanne en Bretagne,* (coopérative d'activité et d'emploi des métiers du bâtiment), l'Ecole Supérieure du Bois (E.S.B.) à Nantes, l'université Caen-Normandie et l'université Rennes 1 ainsi que l'institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA) de Bordeaux.

### IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

*Modes de sauvegarde et de valorisation*

## Améliorer la visibilité et la connaissance des savoir-faire chaumiers

La sauvegarde et la valorisation des savoir-faire chaumiers sur le territoire passent par la promotion des techniques et du matériau lui-même. Parmi les chaumiers rencontrés, beaucoup estiment en effet que le chaume est un matériau peu (re)connu en dépit de ses qualités multiples (matériau biosourcé et disponible localement ; isolation phonique et thermique). Cela tient selon certain à une mauvaise réputation héritée du passé, celle de la toiture du « pauvre » dont l'entretien était constant et la solidité relative. Pour d'autres, il s'agit d'un manque réel d'information du grand public mais aussi des architectes qui ne le proposent pas de prime abord à leurs clients, ou ne l'intègrent pas dans des conceptions plus modernes. Les couvertures en chaume restent pour l'essentiel un marché de niche ; les couvreurs-chaumiers interviennent majoritairement sur de la restauration de toiture ancienne. Il existe pourtant des bâtiments plus contemporains qui font le choix du chaume comme matériau de construction. Parmi ceux-ci, on peut citer une maison conçue en 2016 par l'ingénieure Mireille Avril à Saint-Nolff, dont le bardage extérieur est en roseau.

Le manque de visibilité de la filière chaume entraîne non seulement des conséquences en termes de débouchés, mais également en termes de transmission et de formation des jeunes

professionnels, peu nombreux. Plusieurs acteurs se mobilisent donc pour la promotion du chaume et des savoir-faire qui lui sont attachés. Les couvreurs-chaumiers, tout d'abord, participent à la valorisation de leur pratique à travers l'élaboration de *books* permettant d'apprécier leurs réalisations passées ou à travers leurs sites Internet, sur lesquels se trouvent parfois une explication détaillée de la pratique, une description des outils ou encore des photographies des chantiers en cours. Certains artisans proposent par ailleurs de courts stages de découverte.

Cette volonté de reconnaissance incite également l'Association Nationale des Couvreurs Chaumiers à proposer des formations courtes mêlant enseignement pratique et théorique (bases techniques, vocabulaire spécifique et recommandations techniques applicables), ainsi qu'à travailler en lien avec différents partenaires institutionnels pour permettre de structurer et promouvoir la filière chaume (CAPEB ; CFA ; Parcs naturels régionaux ; collectivités territoriales). Ces institutions participent également à la valorisation des savoir-faire chaumiers en menant des actions d'étude, d'inventaire et de recherche, en impulsant des politiques favorables au maintien des couvertures en chaume (prescriptions dans les P.L.U. ; aides financières), en favorisant la diffusion de la connaissance par la publication de plaquettes de découverte et de guides et par l'organisation de manifestations à l'attention du grand public (démonstrations, expositions) ou des professionnels (séminaires ; chantier-école).

## Sauvegarder le patrimoine bâti couvert en chaume

La protection du bâti couvert en chaume participe à la pérennisation et au maintien des savoir-faire chaumiers sur le territoire. Au sein du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, il existe différentes mesures de protection du patrimoine inscrites au sein des documents d'urbanisme locaux, dont peuvent bénéficier les « chaumières ».

Il peut s'agir de servitudes d'utilité publique instituées par l'autorité publique et s'imposant aux Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.), notamment celles attachées à la conservation du patrimoine culturel. A titre d'exemple, le hameau de Cahire en Plougoumelen est inscrit à l'inventaire supplémentaire des sites depuis 1977 en raison de son ensemble emblématique de chaumières. L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration quatre mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

On peut citer d'autres dispositifs de protection fixés par les communes au sein de leur PLU :

*-Le classement en « zone naturelle et forestière »*

Les chaumières anciennes encore couvertes en chaume se concentrent essentiellement dans les écarts et les hameaux. Pour certains de ces sites dont la qualité est exceptionnelle, avec des milieux naturels et des paysages présentant un intérêt particulier, le classement en zone naturelle et forestière (« zone N » dans les PLU) constitue une mesure de protection, en raison de contraintes fortes pour les rénovations et les constructions nouvelles, voire de principe d'inconstructibilité. A titre d'exemple, le hameau du Bourlut à Baden, qui compte une chaumière, est situé en « zone Nr » en raison de son bâti de caractère à l'écart de toute exploitation agricole, présentant un intérêt patrimonial et architectural. Tout projet de

travaux doit y faire l'objet d'une déclaration préalable et un permis de démolir est exigé préalablement à la destruction d'un bâtiment.

*-L'identification des bâtiments susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination (L151-11)*

Cette mesure offre la possibilité de réhabiliter un ancien bâtiment à vocation agricole en vue d'un autre usage (habitation par exemple). Ce dispositif permet ainsi de préserver l'intérêt architectural ou patrimonial de certains édifices situés en zones agricoles, naturelles ou forestières, où ne sont autorisées en temps normal que les constructions d'intérêt collectif ou celles liées à l'exploitation agricole. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

*-L'identification des éléments du petit patrimoine protégés au titre des éléments du paysage à préserver (L151-19)*

L'identification du petit patrimoine, défini comme « tous les objets des sites bâtis et du paysage qui possèdent une valeur historique et culturelle mais qui sont modestes dans leur aspect et leurs dimensions», relève de la compétence de la commune. Le petit patrimoine englobe notamment l'habitat et peut à ce titre constituer un moyen de protection de l'habitat couvert en chaume. Cette mesure permet en effet de donner une protection à un patrimoine par ailleurs non protégé au titre des monuments historiques : les éléments protégés ne peuvent être démolis sauf si leur état ou leur emplacement constitue un risque pour la sécurité ; les aménagements des abords doivent être entretenus et mettre en valeur l'édifice ; enfin, les travaux de restauration ou de réhabilitation (matériaux et mises en œuvre) doivent en préserver le caractère originel.

Enfin, la communauté d'agglomération Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération (GMVa)[1], dont un grand nombre de communes font partie du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, est actuellement engagée dans un projet d'extension du périmètre du label « Ville et Pays d'art et d'histoire ». Un inventaire participatif du patrimoine bâti est prévu en 2020, et devrait notamment permettre d'actualiser le recensement du bâti couvert en chaume effectué au cours des opérations d'inventaire menées entre 1970 et 1992. Le projet d'extension au label P.A.H. aura vocation à impulser des mesures de protection des patrimoines emblématiques du territoire.

*Actions de valorisation à signaler*

-L'Écomusée de Saint-Degan situé à Brec'h retrace la vie quotidienne d'antan en Pays d'Auray à travers un ensemble de maisons rurales meublées dont une chaumière datant du XVII$^{e}$ et une longère du XIX$^{e}$ siècle avec ses dépendances. Depuis 2010, ces dernières sont en réfection ; en 2018, il a été décidé de restaurer leurs couvertures en paille de seigle et non en roseau, contribuant ainsi à la sauvegarde d'une pratique historiquement attestée sur le territoire. La culture traditionnelle du seigle a également fait l'objet d'une action de médiation par l'Écomusée, dans le cadre du programme LEADER en Pays d'Auray. En 2018-

1 GMVa fait partie du syndicat mixte du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

2019, le projet « De la graine à la paille », mené avec des élèves de lycées agricoles, a permis de faire découvrir à ces derniers les pratiques agraires traditionnelles telles que la traction animale à travers la remise en culture d'une parcelle de seigle. Cette initiative a fait l'objet d'un documentaire, *Cultiver l'expérience – Paroles de jeunes*, réalisé par l'association Passeurs d'images et de sons, diffusé en 2019.

-Dans le cadre de sa Charte, le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan a mené au cours de l'année 2019-2020 un inventaire des savoir-faire chaumiers présents sur son territoire. Ce travail repose notamment sur des entretiens mené avec une douzaine d'acteurs de la filière chaume, dont huit couvreurs-chaumiers. Ces entretiens ont également permis la réalisation d'un court-métrage décrivant les différentes étapes de la pratique, depuis la coupe jusqu'à la pose du chaume et l'entretien de la couverture. Cette vidéo est diffusée sur le site internet, les réseaux sociaux et la chaîne YouTube du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, de même qu'une brochure explicative offrant une synthèse du travail d'inventaire mené sur le territoire. Le travail mené au cours de cet inventaire est également valorisé auprès de l'Association Nationale des Couvreurs Chaumiers et du Parc naturel régional de Brière.

-Les actions menées par le Parc naturel régional de Brière sont citées ici car certains couvreurs en chaume y intervenant sont les mêmes que dans le Golfe du Morbihan, ce qui favorise des échanges d'expérience et la diffusion des pratiques entre ces deux territoires. Le PNR de Brière participe à l'étude, à la valorisation et à la promotion des savoir-faire chaumiers à travers la publication d'ouvrages de référence et de recommandations (*Vivre et habiter sa chaumière*, paru en 2014 ; un second ouvrage relatif à la surveillance et l'entretien des couvertures en chaume est en cours de rédaction), à travers l'organisation de manifestations (séminaire « Chaume et chaumière, de Brière et d'ailleurs » tenu les 9 et 10 octobre 2019 à Saint-Lyphard ; démonstrations par des couvreurs en chaume au cours de la fête du Parc à Mesquer le 15 septembre 2019) ou encore à travers son site internet, régulièrement mis à jour quant à l'actualité du programme d'action relatif à la filière chaume.

*Modes de reconnaissance publique*

## Label Reconnu Garant de l'Environnement (R.G.E.)

Créée en 2011, la mention « reconnu garant de l'environnement » (ou RGE) est accordée par les pouvoirs publics aux professionnels du bâtiment engagés dans une démarche de qualité. Ce label s'adresse aux artisans et entreprises spécialisés dans les travaux de rénovation énergétique, l'installation d'équipements utilisant des énergies renouvelables ou encore les études liées aux performances énergétiques**.** Pour les clients, le label RGE représente un gage de qualité et la possibilité de bénéficier d'aides pour leurs travaux de rénovation énergétique, comme le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) ou l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ).

Parmi les couvreurs en chaume rencontrés sur le territoire, deux d'entre eux bénéficient du label R.G.E. dans le domaine de l'isolation du toit (Fabrice Allard, couverture en chaume, 56350 Allaire et Jérôme Lucas, couverture en chaume, 56150 Baud).

## Arrêté fixant la liste des métiers d'art

Par ailleurs, le métier de couvreur en chaume est reconnu comme métier d'art par l'arrêté du 24 décembre 2015. À ce titre, il existe plusieurs titres ou labels permettant d'en reconnaître le savoir-faire, dont peuvent se saisir les professionnels du territoire (label Entreprise du Patrimoine Vivant ; titre de « Meilleur ouvrier de France » ; titre de Maître d'Art).

### IV.3. Mesures de sauvegarde envisagées

La structuration de la filière chaume, la définition et la mise en commun de « bonnes pratiques » professionnelles, et la mise en place d'une formation au métier de couvreur en chaume sont autant de problématiques à interroger pour assurer la pérennité des savoir-faire chaumiers. Depuis 2019, le Parc naturel régional de Brière travaille en partenariat avec différents acteurs de la filière chaume (professionnels de la filière, A.N.C.C., Coop'Action) pour rédiger des Règles Professionnelles. Ces dernières constituent un recueil des « bonnes pratiques » du secteur. Ce travail passe par la réalisation d'essais techniques et la mise en place de formations à destination des professionnels afin de valider les prescriptions techniques édictées. Ces Règles Professionnelles, prévues pour 2021, constitueraient un document de référence commun qui, sans exclure les pratiques locales, permettraient de garantir un savoir-faire auprès des assurances et d'instaurer une éventuelle formation au métier de couvreur-chaumier, reconnue par l'Education Nationale (type CAP).

Par ailleurs, la démarche de connaissance et de valorisation des savoir-faire chaumiers de son territoire engagée par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan constitue un éclairage local d'une pratique présente ailleurs en France. La présente fiche d'inventaire pourrait servir de document ressource dans le cas d'un éventuel élargissement de l'inventaire à l'échelle nationale. Cette initiative participerait en effet à la valorisation à une plus large échelle des savoir-faire chaumiers, et permettrait également la reconnaissance d'un certain nombre de variantes locales (variantes dans le choix des matériaux, l'agencement des végétaux, les techniques de pose et de lien, le traitement des parties sensibles de la toiture, etc.). En tant qu'association de praticiens bénéficiant d'une assise au niveau national, l'A.N.C.C. pourrait constituer un porteur de projet intéressant dans l'hypothèse d'un inventaire élargi à l'échelle nationale.

### IV.4. Documentation à l'appui

*Inventaires réalisés liés à la pratique*

› Plusieurs communes du PNR du Morbihan ont été concernées par des opérations d'inventaire menées entre 1970 et 1992 : Arradon (1990), Arzon (1992), Baden (1990), Ile d'Arz (1990, pré-inventaire 1976), Le Hezo (1991), Le Tour-du-Parc (1992, pré-inventaire 1974), Meucon (1983), Plescop (1983), Ploeren (1990), Saint-Armel (1992), Saint-Avé (1991), Saint-Gildas-de-Rhuys (1992, pré-inventaire 1974), Sarzeau (1992, pré-inventaire 1974), Séné (1990), Surzur (1991), Theix-Noyalo (1985, 1991), Vannes (1970, 1990-1991). Ces opérations d'inventaire ont notamment permis de recenser les habitations alors couvertes en chaume, d'identifier les matériaux de couverture employés et de photographier certains bâtiments identifiés. Il est prévu que cette opération d'inventaire soit actualisée dans le cadre du projet d'extension du périmètre du label « Ville et Pays d'art et d'histoire » au territoire de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération (GMVa),

qui envisage de lancer en 2020 une opération d'inventaire participatif sur son territoire : https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

- Inventaire topographique de la ville de Vannes (1998-2014) : http://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/dossier/presentation-de-la-ville-de-vannes/d993f6bb-0ae5-4335-b150-5b08573db168
    - Dont le dossier de synthèse consacré aux fermes de la ville de Vannes (2000) : http://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/dossier/fermes/4c27da6f-30cb-4f5d-bc6b-8d1c9dbd6a7c

*Bibliographie sommaire*

## Ouvrages spécialisés

BUFFET Henri-François, *En Bretagne morbihannaise, coutumes et traditions du Vannetais bretonnant au XIXe siècle*, Grenoble, B. Arthaud, 1947

DEGEZ Albert, *Restaurer en Bretagne : le Morbihan*, Ivry-sur-Seine, Serg, 1978

DOUARD Christel, *Bretagne, habitat rural et société*, coll. Itinéraire pédagogique, Rennes, CRDP de Bretagne, 2000

FREAL Jacques, *Maisons de Bretagne*, coll. L'Inventaire régional, Nancy, Hachette Littérature, 1973

HERVE Patrick, *Maisons paysannes en Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 1991

LE COUËDIC Daniel et TROCHET Jean-René, *Bretagne*, coll. Architecture rurale française, Paris, Berger-Levrault, 1985

LOIR-MONGAZON Élisabeth, TOSCER Catherine, RIOULT Jean-Jacques (dir.), *Architecture rurale en Bretagne, 50 ans d'inventaire du patrimoine,* Service régional de l'inventaire de Bretagne, Lyon, Lieux Dits, 2014

PACQUETEAU François, *Architecture et vie traditionnelle en Bretagne*, Paris, Berger-Levrault, 1979

ROUX-FRELAUT Cécile, *Jean Frélaut, 1879-1954 : l'œuvre peint*, Rennes, Apogée, 1997

TONNERRE Noël-Yves (dir.), *La maison paysanne en Bretagne, 2500 ans d'habitat rural*, Spézet, Coop Breizh, 2008

## Etudes

BARGAIN Florestan, *Etude préalable de la dégradation accélérée des couvertures en chaume dans le Parc naturel régional de Brière*, mémoire de projet d'étude, UniLaSalle, 2017

GOERGEN Philippe, *Entre patrimoine naturel et patrimoine architectural : le chaume des marais. Approche ethnologique d'un parcours.* Rapport de recherche sous la direction scientifique de L. BERARD (APSONAT, CNRS/MNHN, Paris) et de D. BOUILLON (Ecole Nationale Supérieure du Paysage, Versailles), 1996

LAHURE Franck, *Enquête sur les techniques de mise en œuvre des couvertures en « chaume »*, Rouen, Agence Architrave, 1989

ARBOUSSE-BASTIDE Tristan, *Savoir-faire anciens et matériaux de construction en Bretagne*, FR-CIVAM Bretagne, 2006

## Articles

JOURNAUX André, « Les céréales secondaires en France », *L'information géographique*, volume 11, n°4, 1947, p.141

LAINÉ Claire, « La ville à la fin du Moyen Âge », *Vannes : Logis en pierre. Maisons en bois. L'architecture du secteur sauvegardé*, éd. ville de Vannes, Service du Patrimoine, p.16-37

## Archives Départementales du Morbihan (AD Morbihan)

6E 95-106 : Bail à domaine congéable d'une tenue à Keridoret en Saint-Avé

3ES206.13 : Arrêté municipal du 14 mars 1891 interdisant la couverture en chaume, Saint-Avé

5M233, Hygiène et santé publique, toitures en chaume, interdiction et suppression, 1908-1940

5M233 : Registre des délibérations du Conseil Général, séance du 14 mai 1930, « Suppression des toitures en chaume, subvention du département »

5M233 : registre des délibérations du Conseil Général, séance du 11 mai 1933, « Suppression des toitures en chaume, subvention du département »

**Presse ancienne**

*L'Echo du Morbihan, de Basse-Bretagne, de l'Ouest*, 10/10/1930 : « Plougoumelen – tombé d'un toit »

*L'Avenir du Morbihan,* 07/11/1908 : « Elven – brûlé vif »

*Le Morbihannais*, 31/07/1908 : « Terrible incendie – sept maisons détruites par le feu »

*Filmographie sommaire*

## Documentaire

-*Vivre en son jardin* réalisé par Serge Steyer, produit par Poischiche Films, 2004, 52 minutes [une partie du film dédiée à la coupe manuelle du roseau dans le marais de Brière a permis d'alimenter la réflexion de cette fiche]

-*Les savoir-faire chaumiers dans le Golfe du Morbihan* réalisé par Morgane Ribeiro dans le cadre de l'inventaire du P.C.I., PNR du Golfe du Morbihan, 2020, 17 min

## Chaîne YouTube

-Volant Daniel : https://www.youtube.com/watch?v=Pd1Hkr5jKZI

*Sitographie sommaire*

Bruded : https://www.bruded.fr/

Maisons Paysannes de France : http://maisons-paysannes.org/

Tiez Breiz : https://www.tiez-breiz.bzh/

Paille de seigle – Jean-Luc Rodot : http://www.pailledeseigle.com/

## Sites des couvreurs en chaume

International Thatching Society (ITS) : http://thatchers.eu/content/outer-page

Association Nationale des Couvreurs Chaumiers : https://chaumiers.com/

Fabrice ALLARD : http://www.allardchaumier.fr/

Erwan HARNAY : https://armorchaume.fr/

Philippe LE DELLIOU : https://www.toitdechaume-ledelliou.fr/

Patrice LERAY : http://artisans-tivi.com/tivi-leray-patrice,crossac,44.html

Jérôme LUCAS : http://www.chaumier-morbihan.fr/

Pauline VINEY : http://toitdechaumepaulineviney.over-blog.com/

## V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

### V.1. Praticien(s) rencontré(s) et contributeur(s) de la fiche

-Fabrice ALLARD, couvreur en chaume, fabriceallard75@gmail.com, 06 64 32 39 50

-Anne BRASSELET, chargée de mission préservation et valorisation du patrimoine des chaumières et de sa filière économique au Parc naturel régional de Brière, a.brasselet@parc-naturel-briere.fr, 02 40 91 68 68

-Jean-Pierre BRÉTÉCHÉ propriétaire de chaumière et membre de l'association de l'Écomusée de Saint-Degan, 56390 Grand-Champ

-Erwan HARNAY, couvreur en chaume, contact@armorchaume.fr, 06 98 97 48 21

-Philippe LE DELLIOU, couvreur en chaume, chaumeledelliou@orange.fr, 02 98 71 16 60 / 06 63 13 13 93

-Patrice LERAY, récoltant et couvreur en chaume, leraypatrice@orange.fr, 06 38 71 84 90

-Jérôme LUCAS et Dimitri GUILLOIS, couvreurs en chaume, jlartisanchaumier@gmail.com, 02 97 07 08 97 / 06 64 06 79 78

-Martine et Thierry MASSELIN, propriétaires de chaumière, 56610 Arradon

-François RIOUFOL, couvreur en chaume, francois.rioufol@laposte.net, 06 84 13 54 30

-Serge STEYER, réalisateur du documentaire « Vivre en ce jardin » et directeur général en charge des programmes à Kultur Bretagne (KuB), contact@kubweb.media, 02 56 63 60 86

-Pauline VINEY, couvreuse en chaume, chaumieremorbihan@gmail.com, 06 78 05 43 84 / 02 97 45 40 70

### V.2. Soutiens et consentements reçus

Deux lettres de soutien ont été collectées au cours de cette enquête. Un court-métrage réalisé à cette occasion donne également à voir les différents témoignages des praticiens rencontrés.

## VI. MÉTADONNÉES DE GESTION

### VI.1. Rédacteur(s) de la fiche

Morgane RIBEIRO, volontaire en service civique au Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, Master Gestion des patrimoines architecturaux, artistiques et culturels, morgane.ribeiro8@gmail.com

### VI.2. Enquêteur(s) ou chercheur(s) associés ou membre(s) de l'éventuel comité scientifique instauré

-Morgane DALLIC, responsable du pôle Culture, patrimoines, éducation au Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, morgane.dallic@golfe-morbihan.bzh, 02 97 62 36 26

-Julie LEONARD, Responsable des inventaires du patrimoine culturel immatériel et de la valorisation de la diversité culturelle à Bretagne Culture Diversité, jleonard@bcd.bzh, 02 97 35 09 20

-Morgane RIBEIRO, volontaire en service civique au Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, Master Gestion des patrimoines architecturaux, artistiques et culturels, morgane.ribeiro8@gmail.com

**Lieu(x) et date/période de l'enquête**

L'enquête s'est déroulée d'octobre 2019 à avril 2020. Les entretiens avec les praticiens et acteurs de la filière chaume ont eu lieu sur le territoire du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan ainsi que dans les communes alentours (Grand-Champ ; Brec'h), dans le Morbihan (Allaire, Landévant) et en Brière (Saint-Joachim ; Saint-Lyphard).

### VI.3. Données d'enregistrement

**Date de remise de la fiche**

**Année d'inclusion à l'inventaire**

**N° de la fiche**

**Identifiant ARKH**